Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_051-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 31/03/2026

Date de la convocation
25/03/2026

L' an 2026, le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
25/03/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINEZ Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 04-26-051

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER CONCERNANT LE PROJET DE RÉNOVATION THERMIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est possible de solliciter une subvention par le biais du dispositif « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » (LEADER) concernant le projet de rénovation thermique du restaurant scolaire.
Il est ici précisé que ce dispositif LEADER est mis en œuvre par la Région et co-financé par l'Union Européenne, aux fins de favoriser le développement des territoires ruraux.
Madame le Maire ajoute que cette opération va faire l'objet d'une consultation allotie auprès des entreprises par appel d'offres ouvert. Le coût du projet s'élève à 785 300 € HT pour les travaux, hors maîtrise d'œuvre et frais divers.

DEPENSES H.T.	
Montant des travaux	785 300,00 €
Maîtrise d'oeuvre	80 155,85 €
Frais divers (CT, SPS)	6 735,00 €
TOTAL	872 190,85 €
RECETTES H.T.	
LEADER	75 000,00 €
Etat (DETR)	211 500,00 €
Autofinancement	585 690,85 €
TOTAL	872 190,85 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_051-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De solliciter le dispositif LEADER pour l'aider à financer ce projet, au titre de la Programmation 2026 – Fiche action n°3 « promouvoir un développement territorial sobre et résilient » ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de financement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

